

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 2 mars 2026, à 19h37, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Dominique Cliche formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Étaient absents monsieur Richard Doyon et monsieur Jérôme Bélanger.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2026-03-037

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point 11 et 14.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 23 février 2026 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

**ADMINISTRATION**

6. Adoption du procès-verbal de correction pour la résolution 2025-05-125 — Octroi de mandat: fauchage des accotements **(R)**
7. Autorisation Festi-Démol Saint-Victor **(R)**
8. Festi-Démol — Demande d'aide Service incendie **(R)**

9. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques **(R)**
10. Mandat Jacques Poulin — Accompagnement pour future caserne incendie **(R)**
11. ~~Résolution d'appui à la municipalité de Saint-Alfred — Versement subvention Primeau~~ **(R)**
12. Modification de la *Politique sur l'entretien des rues privées ouvertes au public* **(R)**
13. Augmentation du tarif des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la municipalité **(R)**

#### **GESTION CONTRACTUELLE**

14. ~~Résultat d'appel d'offres — Fourniture de sable et de matériaux granulaires concassés~~ (AO 2026-01) **(R)**
15. Résultat d'appel d'offres — Nettoyage des rues par balai mécanique (AO 2026-05) **(R)**
16. Résultats d'appel d'offres — Rapiéçage de pavage et resurfaçage partiel (AO 2026-02) **(R)**
17. Résultats d'appel d'offres — Fauchage des accotements (AO 2026-11) **(R)**
18. Mandat — Contrôle des moustiques **(R)**

#### **GESTION DU TERRITOIRE**

19. Adoption du plan de mise en oeuvre ( PMO) du Service incendie de Saint-Victor **(R)**

#### **LOISIRS**

20. Mandat : étude de caractérisation écologique pour projet de réfection de la Plage du Lac-Fortin **(R)**
21. Recommandation coordonnatrice camp de jour **(R)**

#### **DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS**

22. Xavier Bouhy : Service Loisirs, Tourisme et technologie
23. Dany Plante : Politique familiale, Comité consultatif scolaire et ressources humaines
24. Richard Doyon : Festivités Western

25. Dominique Cliche : Construction, développement résidentiel, Comité consultatif en urbanisme et événements
26. Éric Bélanger : Environnement, CDI, Culture et patrimoine
27. Jérôme Bélanger : APELF, ARLAC et amélioration continue
28. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre
29. Divers.
30. Les comptes. (R)
31. Période de questions et commentaires. (I)
32. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2026-03-038

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FEVRIER 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2026**

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 23 février 2026 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2026-03-039

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION 2025-05-125 – OCTROI DE MANDAT : FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de correction pour la résolution 2025-05-125 – Octroi de mandat : fauchage des accotements, soit adopté tel que présenté.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-040

**AUTORISATION FESTI-DÉMOL SAINT-VICTOR**

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation de tenir un derby de démolition;

**ATTENDU QUE** l'évènement aura lieu le samedi 18 juillet et remis au lendemain 19 juillet 2026 en cas de pluie;

**ATTENDU QUE** l'évènement existe depuis plus de 40 ans et apporte des retombées économiques pour les commerces de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité du site;

**ATTENDU QUE** le promoteur, monsieur Dany Rodrigue, s'engage à respecter la programmation inscrite sur sa demande;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue d'un derby de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que la programmation inscrite sur la demande soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la programmation, elle sera communiquée à la Municipalité au moins 7 jours avant l'évènement ;

Que les clôtures de délimitations soient installées au maximum au centre de la Rue Saint-Joseph et laissant toujours une voie de libre ;

Que la rue Saint-Joseph peut être fermée pour la circulation entre la quincaillerie Hercule Fortin et le 226 rue Saint-Joseph, du jeudi 16 juillet au mardi 21 juillet 2026 mais doit laisser la circulation locale libre en tout temps, nous demandons que le jour du derby un signaleur soit assigné pour que les visiteurs ne bloquent pas la circulation ;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect ;

Que le démontage et le nettoyage final du site soient exécutés avant le dimanche 26 juillet 2026 ;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement RM-SQ-02, règlement sur les nuisances.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

5361

2026-03-041

**FESTI-DÉMOL – DEMANDE D'AIDE SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** le 18 juillet 2026 aura lieu le Festi-Démol à St-Victor;

**ATTENDU QUE** le Festi-Démol demande l'aide du Service Incendie de la municipalité de Saint-Victor afin d'assurer la sécurité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Service incendie de Saint-Victor à être présent lors du Festi-Démol afin de s'assurer de la sécurité. Le diesel utilisé sera facturé à Festi-Démol. Les pompiers seront bénévoles.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-042

**MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE** le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa

communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

**ATTENDU QUE** le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**ATTENDU QUE** plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Victor reconnaisse officiellement:

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE

2026-03-043

**MANDAT JACQUES POULIN – ACCOMPAGNEMENT POUR FUTURE CASERNE INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire avoir de l'accompagnement pour certains dossiers ;

**ATTENDU** l'offre de services de M. Jacques Poulin consultant, et son expérience en la matière;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue permet l'analyse du meilleur scénario possible en fonction des objectifs de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité mandate M. Jacques Poulin pour un accompagnement pour le dossier en titre, selon les modalités contenues dans la proposition.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-044

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR L'ENTRETIEN DES RUES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1), la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) ainsi que la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1).

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), une municipalité « peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ».

**ATTENDU QUE**, conformément aux articles 779 et 791 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) et en vertu des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), une municipalité locale peut imposer une compensation pour pourvoir aux dépenses d'entretien desdits chemins;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor s'est dotée d'une politique pour offrir aux propriétaires d'immeubles situés sur un chemin privé un service d'entretien dudit chemin et que celle-ci a été adoptée lors de la séance du 1er octobre 2025;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de modifier la politique sur l'entretien des rues privées ouvertes au public.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-045

**AUGMENTATION DU TARIF DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** l'augmentation générale des tarifs d'électricité depuis quelques années ;

**ATTENDU QUE** trois bornes de recharge pour véhicules électriques de niveau 2 appartenant à la municipalité sont désormais disponibles sur le territoire ;

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que tout utilisateur d'une borne de recharge pour véhicules électriques de niveau 2 appartenant à la municipalité, paie le tarif de 1.50\$ / heure au lieu de 1.00\$ / heure.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-046

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES — NETTOYAGE DES RUES PAR BALAI MÉCANIQUE (AO 2026-05)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le nettoyage des rues par balai mécanique selon les options 1, 3 ou 5 ans;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions, le 18 février 2026, quatre (4) entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT 1 AN	RANG	MONTANT 3 ANS	RANG	MONTANT 5 ANS	RANG
ENTREPRISES TREMA	14 992.74\$	2	45 570.34\$	2	76 883.78\$	1
CONSTRUCTIONS HDF	24 834.60\$	4	80 942.40\$	4	147 800.36\$	4
IMMEUBLES 118	16 096.50\$	3	47 369.70\$	3	78 183.00\$	3
ENTREPRISES MYRROY	14 946.75\$	1	45 001.22\$	1	77 769.09\$	2

Tous les prix sont taxes incluses.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, de mandater les entreprises Myrroy inc. pour une période de 3 ans au montant total de 45 001.22\$ taxes incluses au nettoyage des rues par balai mécanique.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

5365

2026-03-047

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES « RAPIÉÇAGE DE PAVAGE ET RESURFAÇAGE PARTIEL » (AO 2026-02)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le rapiéçage de pavage et le resurfaçage partiel des rues ;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions, le 19 février 2026, cinq (5) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l'heure limite;

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT	RANG
Pavage F&F inc.	103 925.90\$	1
Pavage Sartigan Ltée	104 658.87\$	2
Pavage Jean-Luc Roy	107 616.60\$	3
Pavages de Beauce Ltée	111 640.73\$	4
Groupe Colas Québec Inc	129 921.75\$	5

Tous les prix sont taxes incluses.

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder le contrat de rapiéçage de pavage et resurfaçage partiel des rues à l'entreprise Pavage F & F Inc. au montant total de 103 925.90 \$ taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-048

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS (AO 2026-11)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le fauchage des accotements ;

**ATTENDU** que lors de l'ouverture des soumissions le 20 février 2026, 2 (deux) entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite prévue ;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT	RANG
9203-9304 QUEBEC INC (DANY RODRIGUE)	17 495.00\$	1
Ferme Donald Vachon & Fils	18 800.00\$	2

**Les taxes ne sont pas incluses dans le prix soumis.**

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat de fauchage des accotements pour une période de 1 an à l'entreprise 9203-9304 QUÉBEC INC. (Dany Rodrigue) au montant total de 17 495.00 \$ taxes en sus et selon les conditions de l'appel d'offres.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-049

**MANDAT CONTRÔLE DES MOUSTIQUES**

**ATTENDU** la possibilité élevée de nuisance par les moustiques dans les deux agglomérations de Saint-Victor ainsi que le secteur de Saint-Victor Station, ce qui affecte la qualité de vie des résidents et la mise en valeur du territoire ;

**ATTENDU** l'offre de l'entreprise Conseillers forestiers Roy Inc. pour la reconduction des travaux de contrôle biologique des moustiques pour 2026 ;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accorde à l'entreprise Conseillers forestiers Roy inc., le contrôle biologique des moustiques pour l'été 2026 au montant de 25 500 \$ avant les taxes et selon les termes du contrat.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-03-050

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO) DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-VICTOR**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture du risque de la MRC Beauce-Centre doit inclure une mise à jour du PMO;

**ATTENDU** le plan déposé par la direction du SSI de Saint-Victor ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le PMO tel que déposé et que copie de ce plan soit transmis à la MRC de Beauce-Centre.

ADOPTÉE

2026-03-051

**MANDAT : ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE POUR PROJET « RÉFECTION DE LA PLAGE DU LAC-FORTIN »**

**ATTENDU QUE** qu'une entreprise a été invitée à déposer une soumission dans le cadre d'une étude de caractérisation écologique pour le projet « Réfection de la Plage du Lac-Fortin » ;

**ATTENDU QUE** La municipalité a besoin d'une étude de caractérisation écologique afin de faire une demande au ministère de l'environnement ;

**ATTENDU QUE** le prix de la soumission est de 9 980.00\$ excluant les taxes.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité mandate l'entreprise Gestizone afin de réaliser une étude de caractérisation écologique dans le cadre du projet « Réfection de la Plage du Lac-Fortin » pour un montant de 9 980.00\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2026-03-052

**RECOMMANDATION POUR L'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR**

**ATTENDU** l'appel de candidatures public lancé le 15 janvier dernier ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu deux (2) candidatures ;

**ATTENDU QUE** la candidature retenue est celle de Madame Émy Poulin ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de confirmer l'embauche de Madame Émy Poulin à titre de coordonnatrice du camp de jour de la municipalité de Saint-Victor ;

Que celle-ci entrera en fonction à compter de la présente résolution et, selon le principe du temps requis préalablement autorisé par la personne responsable, et ce jusqu'au 21 août 2026 au plus tard ;

Que les conditions de travail soient celles préalablement autorisées et déposées au conseil en regard de la politique salariale du personnel du camp de jour 2024, indexée selon l'inflation pour l'année 2026 ;

D'autoriser la direction générale à signer tout contrat de travail avec cette ressource.

ADOPTÉE

2026-03-053

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 308 402.82 \$.

Amilia	419,29 \$
Techni-Consultant	595,00 \$
DG3A	7 185,94 \$
La Mignonne Beauceronne	101,18 \$
William Giguère	80,00 \$
Les Remorques du Nord	80 977,63 \$
Traction	277,88 \$
Telus Mobilité	631,45 \$
Ecce terra	4 886,45 \$
Patricia Bolduc	2 120,00 \$
Constructions de l'Amiante	72 151,63 \$
Réseau biblio CNCA	71,99 \$
MRC Beauce Centre	145,60 \$
Blanchette Vachon	12 647,25 \$
Jonathan V. Bolduc	392,13 \$
Cordonnerie Bureau	507,03 \$
Magasin Coop	529,81 \$
Ferme Donald Vachon et fils	718,59 \$
Steven Roy	15,46 \$
Steve Bureau	228,00 \$

Robert Jacques	11,90 \$
Michaël Grenier	106,44 \$
Stantec	1 674,90 \$
Energies sonic	6 278,51 \$
Planiftime	2 315,31 \$
Passeport Animal	1 014,94 \$
Marie-Josée Larochelle	173,77 \$
Amilia	342,41 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Aquabeauce	30,00 \$
Hydro Québec	7 126,40 \$
Drumco Énergie	1 080,21 \$
Novalie	137,10 \$
Sécurité Landry inc.	9 176,42 \$
Garage Bizier	2 780,47 \$
FQM	572,53 \$
Jocelyn Gladu	13,79 \$
Maxime Labossière	59,23 \$
Groupe CT	2 636,62 \$
Algo	84,51 \$
Services Spécialisées LF	614,48 \$
Energir	2 121,67 \$
Emy Poulin	315,00 \$
Pompes M.C.	47,40 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
SEAUS	646,97 \$
Centre Électrique de Beauce	3 147,69 \$
Ubéo solution	746,77 \$
MRC Beauce Centre	10 481,41 \$
Produits Sanitech	45,94 \$
Hercule Fortin Inc.	410,34 \$
Eric Mathieu	37,35 \$
Centre du Camion Beauce	60,68 \$
Pro du CB	4 650,40 \$
Alex Vachon	59,86 \$
Energir	1 020,03 \$
CAUCA	139,38 \$
Algo	244,44 \$
Englobe	2 115,54 \$
Office d'habitation du Sud des Appalaches	5 179,00 \$
Evalú-Tech	747,34 \$
Extincteurs de Beauce	56,17 \$
Alex Roy - Chansonnier	500,00 \$
Solutions GA	11 215,51 \$
Ozero Solutions	7 760,63 \$
Services Incentech	1 562,84 \$
Gingras Électrique	1 285,03 \$
Mines Seleine	5 674,26 \$
Brandt	66,89 \$

Téléphone St-Victor	561,29 \$
Services sanitaires DF de beauce	202,36 \$
Eurofins Environex	4 784,71 \$
MRC Beauce Centre	1 469,55 \$
Visa Desjardins	4 559,92 \$
Visa Desjardins	3 529,98 \$
Visa Desjardins	2 880,82 \$
Mécanique du Bâtiment SVC	8 277,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>308 402,82 \$</b>

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2026-03-054

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que  
la présente séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole-Anne Jacques  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité apporte une correction à la résolution 2025-05-125 de la Municipalité de Saint-Victor, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple écoute de l'enregistrement de la séance publique du 5 mai 2025.

La correction est la suivante :

Au dernier paragraphe de la résolution, il est inscrit :

« Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat de fauchage des accotements pour une période de 3 ans à l'entreprise Travaux agricoles Rodrigue au montant total de 50 325.00 \$ taxes en sus et selon les conditions de l'appel d'offres.»

Or, on devrait lire :

« Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accorder le contrat de fauchage des accotements pour une période de 1 an à l'entreprise Travaux agricoles Rodrigue au montant total de 17 495.00 \$ taxes en sus et selon les conditions de l'appel d'offres. »

J'ai dûment modifié la résolution 2025-05-125 en conséquence.

Signé à Saint-Victor, ce 3 mars 2026.

---

Directrice générale/ greffière-trésorière